REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GREPIAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2026

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le 10 septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 05/09/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2026.

Présents :
M. ANDRADE Lionel ; Mme BARRIE Sophie ; Mme BARTCZAK Aurélie ; M. BERNA Serge ; M. CHIVIALLE Jean-Luc ; M. DAVID Alexandre ; M. DURAND Alain ; M. PIQUEMAL François ; Mme PLUMET Claudine ; Mme ROSIER Emilie ; Mme TOURNIE Marie ;

Représenté : Mme LEBASTARD Brigitte a donné pouvoir à M. DAVID Alexandre

Absents Excusés : Mme ALVAREZ Juliette ; M. CANTIE Edgard ; Mme GABRIEL Céline ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Mme ROSIER Emilie a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Absents Excusés : 3

La séance est ouverte à 20h38.

M. Le Maire donne lecture des dépenses entre le 01 juillet 2026 et le 10 septembre 2026.
Concernant la ligne budgétaire « Études et recherches » de 3 535 €, M. le Maire précise que cette dépense correspond au contrôle des eaux usées du lotissement Pascalot, dans le cadre d'un dossier engagé lors de la précédente mandature.
M. PIQUEMAL François indique que la commune étant propriétaire du terrain, mais que le réseau d'assainissement restant à la charge du lotisseur et n'ayant pas été transféré à Réseau 31, un avis de la Trésorerie a dû être sollicité avant la signature du devis. Celle-ci a validé la dépense et indiqué le compte budgétaire à utiliser.
M. le Maire regrette cette dépense, qui aurait pu être évitée si le dossier avait été clôturé antérieurement.

M. le Maire souhaite également donner des précisions sur la ligne « formation », en effet, il s'agit de la formation de la cuisinière sur le nouveau logiciel mis en place. Cet outil va lui permettre notamment de gagner du temps sur le traçage et l'élaboration des menus.
Mme BARTCZAK Aurélie souligne aussi que cela va permettre de réaliser des statistiques et de prévenir le gaspillage. Elle indique que la cuisinière, au début, doit saisir elle-même l'ensemble des données, ce qui représente une charge de travail importante.
M. le Maire précise qu'elle pourra également ajuster les quantités achetées aux besoins de production, l'outil l'accompagnant dans la détermination des volumes nécessaires.
Mme BARTCZAK Aurélie précise que les communes ayant recours à des produits locaux, issus de circuits courts et de l'agriculture biologique, peuvent bénéficier de subventions d'AGRIMER. Elle indique que cet outil permettra de collecter et d'extraire plus rapidement les données nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention

À l'issue de la lecture des dépenses, M. le Maire indique qu'un état des lieux de l'exécution budgétaire pourra être présenté lors des prochains conseils municipaux, afin de disposer d'une vision plus précise de la situation par rapport aux prévisions budgétaires. Il précise également qu'une commission des finances sera prochainement réunie.

M. le Maire propose d'ajouter deux points supplémentaires relatifs au :
- Tarif des accompagnateurs pour le repas des séniors 2026
- Élection du délégué à l'association Confluences Garonne Ariège

Points ajoutés et acceptés à l'unanimité des membres présents.

AJ ER

M. le Maire indique qu'à l'issue de la période estivale, les travaux municipaux vont reprendre avec la mise en place des commissions communales. Il remercie par avance les élus pour leur implication et souligne que leur participation active à ces commissions contribuera à faire avancer les différents dossiers et à améliorer le quotidien des Grépiacois. Il rappelle que la démarche de la municipalité repose sur plusieurs principes : agir de manière utile, en concertation, avec respect et en tenant compte des réalités du terrain. Les commissions permettront ainsi de structurer et de poursuivre le travail engagé, dossier par dossier et domaine d'intervention par domaine d'intervention, afin de faire évoluer progressivement la commune tout au long de la mandature et de répondre au mieux aux besoins de ses habitants.

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire souhaite également faire inscrire au procès-verbal une observation concernant la présente séance. Il constate l'absence de l'ensemble des conseillers municipaux appartenant au groupe d'opposition. Il précise que cette absence ne remet pas en cause la validité de la séance, mais qu'il souhaite que cette situation soit mentionnée au procès-verbal en toute transparence.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal du 26 mai 2026, examiné et débattu lors du précédent conseil municipal mais non soumis au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 juin 2026 est également approuvé à l'unanimité.

M. le Maire souligne la longueur des débats lors du dernier Conseil municipal. Le procès-verbal a été relu et restructuré afin de restituer fidèlement l'ensemble des échanges.

Il invite, pour les prochaines séances, à davantage de concision dans les interventions, certaines pouvant s'éloigner de la question initiale et prolonger inutilement les échanges. Il rappelle qu'il pourra, si nécessaire, exercer son pouvoir de police afin de garantir le bon déroulement des débats.

Mme BARTCZAK Aurélie précise que deux options sont possibles : soit retranscrire fidèlement la réalité des débats et des échanges, comme cela a été fait, soit privilégier une retranscription plus synthétique.
Elle indique que le choix a été fait de retranscrire fidèlement les débats afin d'en restituer la teneur et le déroulement. Une retranscription synthétique aurait nécessité une modification du règlement intérieur.

M. le Maire souligne l'intérêt de rendre public l'ensemble des échanges.

I/ Délibérations :

D 2026-09-54 Tarif Location de la salle Amassada pour les élus locaux dans le cadre de l'exercice des mandats

M. PIQUEMAL François précise qu'il s'agit du tarif de location appliqué à tous les élus de la circonscription dans le cadre de leurs fonctions officielles.
Il indique qu'il ne peut être refusé une demande dès lors que la salle est disponible et que la demande respecte les dispositions du règlement intérieur.
Pour rappel, le tarif de location le week-end pour les Grépiacois est de 300€ et pour les extérieurs 750€.

M. BERNA Serge et Mme BARRIE Sophie proposent d'instaurer un troisième tarif spécifique pour les élus locaux.

M. CHIVIALLE Jean-Luc indique avoir étudié les pratiques d'autres communes, qui distinguent généralement trois situations : la mise à disposition gratuite pour les réunions publiques, le tarif plein pour les événements privés et un tarif intermédiaire, de l'ordre de 50 €, pour les réunions organisées dans le cadre du mandat d'un élu.

M. le Maire rappelle que lors de la dernière campagne électorale, il avait dû s'acquitter d'un tarif pour réserver la salle, tandis que des équipes candidates dans une commune voisine bénéficiaient gratuitement d'un local pour leurs réunions. Il souligne que cette mise à disposition participe à la liberté d'expression et à la démocratie.
Il rappelle la nécessité de distinguer les réunions militantes des réunions organisées par des élus dans le cadre de leurs fonctions.
Il précise que la gratuité s'applique aux élus venant exercer leurs fonctions sur la commune, comme cela se pratique actuellement pour les représentants de la CCBA, et qui pourrait également se faire pour les élus de la Région ou du Département.

Mme TOURNIE Marie demande si d'autres communes ont été sollicitées pour le prêt d'une salle. M. le Maire confirme qu'une commune voisine a été contactée, mais que la salle de Grépiac était disponible.

Mme BARTCZAK Aurélie souligne que d'autres élus départementaux, régionaux ou parlementaires pourraient être amenés à solliciter la salle et propose de réfléchir à la mise en place d'un tarif intermédiaire, afin de garantir une tarification équitable.

AD ER

M. DAVID Alexandre souligne que la mise à disposition de la salle à des élus locaux pourrait réduire sa disponibilité pour les administrés. La multiplication de ce type de demandes pourrait ainsi limiter les créneaux accessibles aux Grépiacois.
M. PIQUEMAL François précise que la salle était disponible à ce moment-là.

M. le Maire rajoute qu'effectivement la priorité de la location de la salle est accordée aux Grépiacois et aux associations de Grépiac.

M. PIQUEMAL François précise que l'agenda de réservation a été temporairement bloqué afin de permettre aux associations de réserver leurs créneaux pour les années 2026 et 2027, avant l'ouverture des disponibilités aux autres demandes, notamment pour les mariages…

M. le Maire indique que la commune n'a pas participé à l'organisation de l'évènement ni à sa mise en œuvre. La commune est uniquement intervenue sur le plan administratif, notamment pour les commandes de matériels auprès de la CCBA. La logistique, les livraisons, le déchargement et le montage ont été assurés par les équipes du député et de la CCBA.

M. PIQUEMAL François propose un tarif à 300€ pour les élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment :
- L'article L. 2121-29 (compétence du conseil municipal pour fixer les tarifs des services publics locaux) ;
- L'article L. 2144-3 (utilisation des locaux communaux par les élus et partis politiques) ;

Considérant que les élus locaux, dans le cadre de leurs missions de représentation ou d'animation territoriale, peuvent être amenés à utiliser les salles communales pour des réunions ou événements liés à l'intérêt général ;
Considérant la nécessité de soutenir l'engagement des élus tout en garantissant l'équilibre financier du service public ;
Considérant que cette mesure s'inscrit dans une logique de transparence et d'égalité de traitement entre les usagers ;

Ouï l'exposé de M. PIQUEMAL François, 2ème Adjoint, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (M. DAVID Alexandre ; Mme LEBASTARD Brigitte ; Mme TOURNIE Marie ; Mme ROSIER Emilie) :

- **DECIDE** de fixer un tarif à 300€ pour la location des salles communales au bénéfice des élus locaux dans le cadre de l'exercice des mandats, sous les conditions suivantes :
  - Bénéficiaires : Les élus politiques agissant dans le cadre de leurs fonctions officielles.
  - Exclusions : Les locations à des fins privées (mariages, fêtes familiales, etc.) ou pour des activités partisanes non liées à l'exercice du mandat ;
- **DECIDE** que les élus bénéficient des mêmes règles de caution et d'assurance que les autres usagers ;
- **AUTORISE** la publication des nouveaux tarifs sur le site internet de la commune et de les afficher en mairie, conformément à l'article L. 2122-21 du CGCT ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D 2026-09-55 Diagnostic énergétique – École de GREPIAC

M. PIQUEMAL François, 2ème adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Il précise que pour déposer des demandes de subvention, notamment dans le cadre de l'axe Fond Vert, il est nécessaire de refaire le diagnostic réalisé en 2019, en raison de l'installation récentes de climatiseurs.

Ce programme sera financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé de M. PIQUEMAL François, 2ème Adjoint, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de diagnostic énergétique pour le bâtiment scolaire ;
- **AUTORISE** le versement au SDEHG d'une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment ;
- **S'ENGAGE** à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou à défaut un adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D 2026-09-56 Solidarité en faveur de la commune de Pomas

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le lundi 24 août 2026, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Grépiac contribue à soutenir la commune impactée POMAS dans la mesure de ses capacités en faisant un don à l'Association des Maires de l'Aude.

M. DAVID Alexandre exprime des réserves : il aurait préféré que l'aide aux sinistrés concerne spécifiquement les habitants de Grépiac plutôt que ceux d'une autre commune. Mme BARTCZAK Aurélie souligne, pour sa part, que cette démarche s'inscrit dans une logique de solidarité.

M. ANDRADE Lionel est également mitigé sur ce point.

M. DAVID Alexandre interroge sur l'éventualité d'une solidarité avec la commune de Porge à la suite des incendies.
M. le Maire répond que cette question de solidarité ne vise que la commune de Pomas.
M. PIQUEMAL François souligne alors que Pomas n'est située qu'à 100 km de Grépiac, rappelant que la situation aurait tout aussi bien pu toucher la commune.

M. le Maire précise que ces dons sont récoltés et gérés par l'association des Maires.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix POUR, et 1 ABSTENTION (M. ANDRADE Lionel) :

- **APPROUVE** ce soutien financier pour un montant de 500€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D 2026-09-57 Congrès des Maires 2026

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite participer au Congrès des Maires à Paris du 24 novembre au 27 novembre 2026.

Il appartient donc au Conseil Municipal de donner mandat spécial à M. le Maire pour cette mission exceptionnelle pour la période du 24 novembre au 27 novembre 2026.

Il indique que ce congrès rassemble les maires de France, ainsi que les représentants des administrations et des associations (AMF, AMRF, etc.). C'est un espace d'échanges et de formation sur des sujets concrets liés à la gestion municipale : droit social, comptes, projets, etc. Il accueille également des élus départementaux et régionaux.

M. le Maire informe qu'il prendra personnellement à sa charge l'intégralité des frais liés à ce déplacement, sans aucun coût pour le budget communal.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat spécial à M. le Maire pour assister au Congrès des Maires du 24 novembre au 27 novembre 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

D 2026-09-58 Repas des séniors 2026 : tarif accompagnateur

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le moment de convivialité offert aux personnes de plus de 65 ans de la commune sera le 21 novembre 2026.

Il est ainsi convenu que toute personne âgée d'au moins 65 ans et plus sera invitée à participer à titre gratuit à un moment de convivialité.

Il propose également que les personnes désirant accompagner le sénior puissent être associées à la manifestation moyennant la somme de 12 €.

Mme TOURNIE Marie s'interroge sur le coût de ces repas.
M. PIQUEMAL François précise que ce tarif repose sur les données des années précédentes, et que le coût réel ne pourra être déterminé qu'après la réalisation du repas.

M. le Maire précise que le recouvrement sera assuré par le régisseur des recettes et porté à l'article 7066 en recette de fonctionnement au budget primitif 2026.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif accompagnateur proposé à 12€
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

D 2026-09-59 Élection des délégués à l'association Confluences Garonne Ariège

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'association Confluences Garonne Ariège.

Le conseil municipal doit élire 1 titulaire et 1 suppléant à cette association « qui a pour but d'assurer la cohérence des actions entreprises selon les principes du développement durable, dans une démarche de gestion globale et concertée. Il s'agit de protéger le corridor fluvial et sa mosaïque d'habitats naturels tout en prenant en compte les activités sociales et économiques liées aux cours d'eau. »

La nomination se fait en principe au scrutin secret, mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité de s'en exonérer et de voter à main levée, ce qui sera proposé (article L.2121-21 du CGCT).

M. DAVID Alexandre souhaite obtenir des précisions sur le contenu de la mission, son déroulement pratique ainsi que sur l'organisation prévue, notamment s'il est prévu des réunions dans ce cadre.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une association gérée par des bénévoles élus.
L'action consiste à assurer une vigilance active sur les cours d'eau du périmètre concerné, qui inclut une quinzaine de communes : Clermont-le-Fort, Goyrans, Labarthe-sur-Lèze, Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Vernet, Vieille-Toulouse, ainsi que Grépiac. L'association, créée il y a une quinzaine d'années, a pour vocation de surveiller et de protéger ces milieux, notamment face à des enjeux comme l'érosion des berges ou les éboulements, à l'image de celui observé près de Grépiac, potentiellement lié à un courant trop fort.
L'objectif est de ne pas se contenter d'assister aux réunions organisées par cette association (deux ou trois par an) mais d'y prendre une part active, en s'exprimant sur des sujets concrets comme l'installation d'une usine hydroélectrique ou la gestion et le ramassage des bois flottants.
M. le Maire souhaite ainsi être délégué pour porter la voix de la commune, afin que les intérêts des petits villages, souvent distincts de ceux de la métropole toulousaine, soient mieux représentés. Une candidature est d'ailleurs en cours, celle du maire de Venerque, qui vise la présidence de l'association pour renforcer l'influence des communes rurales.

L'idée est de s'organiser avec un titulaire et un suppléant par commune membre, afin de peser davantage dans les décisions et de faire en sorte que les votes reflètent les préoccupations spécifiques des villages, notamment sur des questions comme l'entretien des berges ou la gestion des déchets flottants.

Mme ROSIER Emilie demande le coût d'adhésion à cette association. M. le Maire précise qu'il est de 100€ sur l'année.

M. le Maire propose sa candidature pour être délégué titulaire et M. DAVID Alexandre délégué suppléant.

M. le Maire précise que le 1er bureau se réunira le 25 septembre à Goyrans pour l'élection du Président.

Mme BARTCZAK Aurélie indique également que la fête des Confluences aura lieu le dimanche 27 septembre à Pins-Justaret.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres ;
- **VOTE** pour la délégation du délégué titulaire : M. DURAND Alain
- **VOTE** pour la délégation du délégué suppléant : M. DAVID Alexandre

AD ER

- **II/ Questions diverses**

  - Point Finances : contrat électricité

Mme ROSIER Emilie informe les membres du Conseil municipal que trois contrats d'électricité arrivent à échéance pour l'ensemble des bâtiments communaux, incluant l'éclairage public, le contrat de la salle AMASSADA, le contrat pour le Clos Saint-Germier.
Elle précise qu'une étude a été menée avec M. PIQUEMAL François pour comparer plusieurs offres de fournisseurs. Le fournisseur EDF n'ayant pas répondu, deux propositions ont été retenues pour analyse : TotalEnergie et ENERCOOP (Energie verte).
Après transmission des besoins de la commune, il est apparu que le coût de l'énergie verte était quasi équivalent à celui des autres offres, voire légèrement inférieur sur le prix du kWh. En revanche, les taxes et contributions diverses ont fait pencher la balance en faveur d'ENERCOOP, dont l'offre s'est révélée globalement plus avantageuse.

Elle indique donc que la commune a opté pour ENERCOOP, ce qui permet de démontrer que l'énergie verte ne coûte pas plus cher que les autres solutions, tout en réalisant une économie estimée à 6 000 € sur trois ans, soit 2 000 € par an par rapport à ce jour.
Mme ROSIER Emilie précise que pour éviter de dépasser le seuil de mise en concurrence (appel d'offres), dont les procédures administratives et de suivi sont particulièrement lourdes, il a été fait le choix d'opter pour une réduction de la durée d'engagement. Elle souligne que cette approche a permis de gagner en flexibilité et de recourir à un contrat direct avec le fournisseur, sans passer par un groupement de commandes, simplifiant ainsi le processus et accélérant sa mise en œuvre.

M. DAVID Alexandre demande si l'Énergie Verte retenue par la commune est une énergie locale et souhaite connaître son origine. M. PIQUEMAL François précise que cette énergie provient notamment des éoliennes de Cintegabelle et des champs photovoltaïques de Miremont.
Mme ROSIER Emilie ajoute qu'il puise également cette énergie sur plusieurs parcs différents, comme des barrages.
M. PIQUEMAL François souligne que le passage à un approvisionnement 100 % énergie verte permet désormais de bénéficier d'un tarif plus avantageux.
Mme ROSIER Emilie ajoute que ce changement a été opéré en août plutôt qu'à la rentrée scolaire, car le coût de l'énergie était alors à son niveau le plus bas.
M. PIQUEMAL François souligne que ce dossier a été pris en charge depuis le début par Mme ROSIER Emilie.

  - Barrage :

M. DAVID Alexandre mentionne à M. le Maire qu'il avait été envisagé durant l'été de la possibilité de rencontrer le propriétaire du barrage.
Mme BARTCZAK Aurélie précise qu'effectivement ils l'ont rencontré avec M. le Maire. Il s'agit d'une entreprise privée sur Lyon. Le barrage a été racheté il y a deux ans. Un gardien vient régulièrement pour les entretiens.
M. DAVID Alexandre s'interroge sur la sécurisation des bords de l'Ariège, par exemple la pose de bordures en bois pour délimiter.
Mme BARTCZAK Aurélie indique qu'à ce jour au niveau de la falaise il n'y a que de la rubalise comme sécurisation. Elle a donc alerté le propriétaire sur le fait que ce système n'était pas assez sécuritaire.
M. DAVID Alexandre suggère l'installation de pancartes pour signaler le danger. Par ailleurs, il s'interroge sur l'impact de l'éboulement latéral de la falaise et sur les risques potentiels qu'il pourrait engendrer pour la sécurité du barrage.

M. le Maire précise que le barrage, à l'endroit où il est construit, se situe sur une partie qui semble stable. En revanche, en amont, on observe les effets des éboulements et de l'érosion.
Il précise que le phénomène semble s'être produit progressivement : comme sur une plage, le courant a exercé une action d'érosion importante. À mesure que le niveau du barrage remontait, l'eau a probablement fragilisé les fondations de l'ouvrage. À un moment donné, une partie du terrain s'est effondrée.
Il a été constaté que l'eau a formé une chute par la suite, entraînant vraisemblablement un phénomène de remous. Celui-ci, en agissant de manière répétée, a progressivement abrasé le sol. L'érosion du terrain a alors entraîné l'effondrement du toboggan en béton, qui reposait sur un sol progressivement déstructuré.
En tombant, le toboggan a également emporté une partie de la falaise, créant ainsi un creux important. Depuis cet effondrement, la zone semble relativement stabilisée.

M. le Maire indique que la principale évolution observée aujourd'hui, en comparant les clichés des cinq dernières années, concerne le déplacement du « bouillon » qui se trouvait auparavant à proximité du toboggan et qui semble désormais s'être déporté vers le milieu du cours d'eau.
Il précise qu'il conviendra néanmoins de surveiller l'évolution de la situation durant l'hiver. En effet, lors des épisodes de forte montée des eaux de l'Ariège, une érosion importante des berges a été constatée.

Mme BARTCZAK Aurélie précise que le barrage est géré à distance, notamment en ce qui concerne l'ouverture des vannes. Les sociétés privées en charge de sa gestion mettent en œuvre les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque de crue.

MD ER

- Repas des séniors :

M. le Maire indique que le repas des séniors aura lieu le Samedi 21 novembre 2026.

- Repas des ainés (cantine) :

M. le Maire indique qu'à ce jour le nombre de repas récupérés le midi est aux alentours de 16-17 repas.
Les différents retours recueillis auprès des participants sont toutefois très positifs. Les personnes rencontrées se déclarent satisfaites et apprécient particulièrement les repas.
M. BERNA Serge a eu d'excellents retours, la quantité est jugée suffisante, même surprenante sur certains menus.
M. le Maire indique qu'il a demandé de fixer une limite à 20 repas par jour, afin de permettre à la cuisinière de maîtriser la production et de ne pas perturber l'organisation existante, notamment au regard des repas préparés pour les enfants.
À ce jour, cette jauge de 20 repas n'est pas encore atteinte. Il précise qu'une campagne d'information importante a été menée, avec l'envoi d'environ 200 courriers.
Mme BARTCZAK Aurélie précise qu'à ce jour, les demandes concernent exclusivement des repas à emporter, aucun repas n'a encore été pris sur place.

- Animations été 2026 :

M. le Maire indique que les manifestations organisées cet été se sont bien déroulées, avec une météo favorable et une bonne fréquentation.

La fête locale s'est notamment très bien passée. Plus de 1 400 repas auraient été servis sur les trois jours, ce qui représente une importante performance logistique et témoigne de l'efficacité de l'équipe mobilisée pour assurer un service de qualité.

M. le Maire informe que le festival « 31 Notes d'été », porté par le Département, s'est également bien déroulé.
La commune était moins impliquée dans l'organisation mais plusieurs agents et personnes mobilisées ont contribué à assurer la logistique, M. le Maire les en remercie.
Il souligne que cette manifestation a notamment permis d'améliorer les installations électriques et l'éclairage du site : installation de prises de courant, travaux d'éclairage. Il indique également qu'une amélioration de l'éclairage du terrain de tennis est également prévue.
Ces interventions ont permis de mieux identifier les spécificités techniques du village et les besoins en matière d'électricité. Un électricien a par ailleurs été désigné afin de pouvoir accompagner la commune dans ces interventions et assurer un meilleur suivi des installations à l'avenir.
M. le Maire précise qu'il a été fait état, au sein de l'Ilot, de la présence de fils dénudés et d'installations électriques potentiellement dangereuses alors même que celui-ci accueille quotidiennement des enfants. Un coffret électrique situé au fond du parc, identifié comme un TGBT, était notamment accessible au public et de ce fait pouvait être ouvert facilement. Des conducteurs électriques seraient alors directement accessibles, présentant un risque important pour les usagers.
Il souligne qu'il était donc nécessaire de faire vérifier rapidement ces installations par un professionnel et de mettre en place les mesures de sécurisation adaptées afin d'éviter tout accident.

Mme TOURNIE Marie signale également que des coupures électriques sont survenues lors de la fête, au niveau du parking de l'AMASSADA en raison de la vétusté des installations et de leur manque d'entretien.

M. le Maire indique qu'effectivement le parc électrique était abandonné depuis longtemps. La période estivale a permis de remettre à niveau certaines installations et de procéder à plusieurs interventions de sécurisation.

M. le Maire demande à chacun de signaler toute anomalie constatée lors de ses déplacements, notamment lorsqu'une porte de TGBT est ouverte ou présente un problème de verrouillage. Le partage de ces informations permettra d'intervenir rapidement et d'éviter qu'une situation dangereuse ne perdure.

M. PIQUEMAL François informe les membres que l'éclairage du court de tennis devrait être opérationnel. Les équipements actuels seront remplacés et des clés seront mises à disposition. Il indique qu'un coffre à clés sera également installé afin de faciliter l'accès aux installations, ces clés seront remises à l'association.

- Travaux :

M. le Maire indique qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés au cours de la période estivale sur l'ensemble du village :
- Abribus La Garenne : un nouvel abribus a été installé afin de permettre aux enfants d'attendre leur transport scolaire à l'abri des intempéries. Cet équipement offre désormais une véritable protection, avec un toit et des parois adaptées.
- École :
  - installation d'un nouveau portail et d'une clôture.
  - suppression d'un trottoir de 30cm de hauteur, qui était régulièrement à l'origine de chutes et de blessures chez les enfants, notamment lors des jeux de ballon.
  - rafraîchissement et peinture, par les agents municipaux, des différents jeux et dessins présents dans les cours de l'école, permettant de retrouver davantage de couleurs et d'améliorer le cadre de vie des enfants.

- rénovation des jeux de la cour, les équipements, notamment le toboggan, présentaient des signes d'usure. Les panneaux ont ainsi été remplacés et les différents éléments ont été repeints afin de leur redonner un aspect plus agréable et coloré.

Mme BARRIE Sophie demande si des photographies des aménagements ont été prises. M. le Maire l'invite à venir en prendre, les travaux de rénovation ayant désormais été réalisés.

M. le Maire ajoute que l'ancienne barrière (ancien portail) a été réinstallée dans la cour de récréation. Cet aménagement a permis de réduire légèrement l'espace de la cour, tout en sécurisant la circulation des enfants. En effet, il indique que certains enfants avaient tendance à se rendre derrière la chapelle, dans une zone peu visible depuis la cour, ce qui compliquait leur surveillance par les encadrants. La mise en place de cette barrière permet désormais de limiter l'accès à cet espace et d'améliorer la sécurité des enfants.

Enfin, il indique que suite à la nouvelle installation, un auvent a été créé au niveau de l'entrée de l'école. Cet aménagement a déjà été apprécié lors de la rentrée, notamment par les parents qui ont pu bénéficier d'un espace ombragé. Il permettra également de protéger les familles des intempéries lors des périodes pluvieuses.

M. le Maire précise que ces différents travaux constituent les principaux aménagements réalisés au sein de l'école et que d'autres interventions sont prévues au cours du mois de septembre.
M. PIQUEMAL François signale également que le réseau électrique qui alimente l'école, le bâtiment de restauration scolaire, était à découvert, sans aucune protection.
M. le Maire indique que, par conséquent, cette alimentation électrique a été entièrement reprise et désormais sécurisée.

M. PIQUEMAL François indique que l'installation du brise-vue et du filet à l'école aura lieu courant septembre.
M. DAVID Alexandre s'interroge sur la conformité de la demande d'installation des brise-vues avec les dispositions du PLU en vigueur.
M. PIQUEMAL François précise que les brise-vues seront installés un panneau sur deux, afin de ne pas créer une séparation totalement opaque.
M. le Maire précise que le choix d'une installation alternée des brise-vues a finalement été retenu à la suite des échanges intervenus lors de la réflexion sur la clôture. La première proposition prévoyait un dispositif totalement occultant.
Les échanges ont permis de constater qu'une installation un panneau sur deux permettait de répondre aux objectifs recherchés : assurer une protection suffisante des enfants vis-à-vis des regards extérieurs, conformément aux recommandations formulées en matière de sécurité, tout en améliorant l'esthétique de l'aménagement et en réduisant son coût.
Il indique que cette solution permet ainsi de répondre aux exigences de sécurité, tout en présentant un aspect visuel plus agréable et un coût moindre.
Concernant les filets, M. PIQUEMAL François précise qu'il ne s'agit pas d'une voile de bateau. En effet, des fils en acier seront installés afin de maintenir les filets et de renforcer leur tenue au sol.

M. PIQUEMAL François précise également que l'association DUVELO l'a contacté pour l'informer qu'une autre association avait pris contact avec elle, celle-ci fabriquant des supports à vélos à partir d'anciens cadres de bicyclettes.
M. le Maire souligne le fait qu'effectivement il y a une demande concernant la mise en place de garage à vélo.

Mme BARRIE Sophie indique avoir reçu des retours positifs concernant les actions réalisées au sein de l'école.

M. BERNA Serge demande si les vitres cassées de l'école seront remplacées.
M. PIQUEMAL François indique que le dossier est en cours et précise qu'il souhaite regrouper ce remplacement avec celui de la vitre de la salle AMASSADA, il doit relancer l'assureur et renégocier l'ensemble. À ce jour, l'expert n'est pas encore intervenu.

- <u>La Garenne</u> :

M. le Maire indique, concernant la Garenne, qu'une réflexion est actuellement menée sur l'aménagement du secteur afin de réduire la vitesse et de sécuriser la traversée du lieu-dit. Le projet est en cours d'étude, avec des dossiers portés par Mme BARTCZAK Aurélie et M. PIQUEMAL François, en lien avec le Conseil départemental, avec lequel une réunion a notamment été organisée à ce sujet.

M. le Maire souhaite ajouter qu'il a rencontré les représentants du Conseil départemental au cours de l'été afin de leur présenter l'ensemble des projets de la commune pour les six à sept prochaines années.
Il indique que les échanges avec les équipes techniques du Conseil départemental ont permis d'établir de bonnes relations. Ces relations facilitent aujourd'hui l'avancement de certains dossiers, le Département allant parfois jusqu'à encourager la commune à accélérer certaines démarches, notamment concernant la Maison pour Tous.

M. PIQUEMAL François ajoute qu'une réunion avec le Conseil Départemental est prévue le 21 septembre afin de définir les priorités parmi les projets de la commune et les actions qui pourront être prises en charge par le Département.

AD ER

M. le Maire souligne que les échanges avec le Conseil départemental constituent un véritable signe de soutien et peuvent faciliter l'avancement des projets de la commune. Le programme municipal présenté aux élus départementaux permet également de donner une vision globale des priorités de la commune.
Il indique que la réunion du 21 septembre sera importante pour présenter et défendre ces projets. Dans un contexte de baisse des budgets, les financements départementaux seront davantage orientés vers des projets présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire. Les projets liés à l'aménagement du territoire, aux mobilités douces ou encore à la Maison pour Tous apparaissent ainsi comme des priorités, car ils répondent à des besoins identifiés de la commune.

- Octobre Rose :

M. le Maire lance un appel aux volontaires pour organiser une action au sein du village. Il souligne l'importance de la solidarité et regrette que la commune soit jusqu'à présent peu présente lors de ce rendez-vous dédié à la sensibilisation au cancer du sein.
Il indique que l'année dernière, il avait décoré personnellement le panneau de Grépiac à l'occasion d'Octobre Rose avec un ruban rose et quelques ballons. Il estime que la commune pourrait davantage s'impliquer dans cet événement, à l'image des villages voisins, afin de témoigner de sa solidarité et de sensibiliser la population.
Il souligne également que les échanges avec les associations locales lors des différents forums ont permis de créer des liens qui pourraient faciliter la mise en place d'une action collective.
M. le Maire invite donc les personnes intéressées à réfléchir aux actions qui pourraient être mises en place à Grépiac pour marquer symboliquement l'événement d'Octobre Rose.
Mme TOURNIE Marie propose d'installer des éléments visuels dans la commune, tels que des parapluies roses ou une banderole, afin de marquer symboliquement l'événement. Elle se dit favorable au principe et précise qu'elle organise déjà chaque année ce type d'action dans le cadre professionnel.

- Plan Communal de Sauvegarde :

M. le Maire indique qu'il conviendra également de relancer le Plan communal de sauvegarde au cours du prochain trimestre.

- Forum de l'emploi :

M. le Maire informe de la tenue du Forum de l'emploi à Miremont le 24 septembre 2026 organisée par la CCBA. Cette rencontre sera l'occasion d'aller à la rencontre des acteurs et de créer du lien. Il souhaite également approfondir les dispositifs d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, notamment ceux proposés par la communauté de communes, afin de mieux comprendre les aides et services auxquels ils peuvent accéder.
Il précise que ce forum permettra également de prendre contact avec des associations susceptibles de proposer des actions ou des accompagnements sur la commune, à l'image des ateliers informatiques organisés chaque jeudi.

- Commissions municipales :

M. le Maire rappelle que le mois de septembre sera consacré au lancement des différentes commissions et remercie les participants pour leur implication. La plupart des rendez-vous étant déjà programmés, il se réjouit de voir ces commissions démarrer prochainement.

- Tour de table :

M. DAVID Alexandre souhaite évoquer les analyses de cyanobactéries réalisées à l'îlot.
Afin d'anticiper la fréquentation importante liée au festival « 31 Notes d'Été », il avait sollicité le laboratoire départemental afin qu'un contrôle soit effectué.
À la suite de remarques également relayées sur les réseaux sociaux, il a relancé le laboratoire, qui a procédé au prélèvement et aux analyses. Ces dernières ont effectivement révélé la présence de cyanobactéries.
Des affiches d'information ont été installées par les agents municipaux afin d'informer le public.
Il indique que les personnes rencontrées sur place ont apprécié que des analyses aient été réalisées pour contrôler la qualité de l'eau.
Cette démarche visait également à informer les pêcheurs et les personnes pratiquant la pêche sur le site.

M. le Maire précise qu'il s'agissait d'une première pour Grépiac, le laboratoire n'ayant jusqu'alors jamais réalisé d'analyse de la qualité de l'eau sur ce plan d'eau. Selon le responsable du laboratoire, la présence de cyanobactéries est un phénomène relativement courant en période de sécheresse et de fortes chaleurs, le réchauffement de l'eau pouvant favoriser leur développement et, à des concentrations importantes, la production de toxines.
Il indique toutefois n'avoir constaté aucune mortalité de poissons durant l'été et avoir régulièrement observé des poissons vivants sur le site. La baisse importante du niveau d'eau et son aspect inhabituel constituent néanmoins des éléments de vigilance, notamment pour les pêcheurs.

M. le Maire indique que de nouvelles analyses seront réalisées au mois de septembre, lorsque le refroidissement de l'eau et le retour des pluies devraient naturellement entraîner une diminution des cyanobactéries.
Pour l'année prochaine, le laboratoire recommande de réaliser un premier contrôle début juillet, puis un second début août, afin de suivre l'évolution de la concentration en cyanobactéries.

M. ANDRADE Lionel informe qu'il a prévu de rencontrer les services techniques pour faire un point concernant les besoins et les améliorations à apporter.

Mr le Maire rappelle l'importance, pour les élus, de bien évaluer les besoins exprimés par les agents et la capacité de la commune à y répondre. Il souligne qu'un besoin peut être pertinent sans pouvoir être satisfait immédiatement, ce qui nécessite d'expliquer les contraintes et les délais éventuels.
Il insiste également sur l'importance de la concertation et de la circulation de l'information entre les élus, afin d'éviter les situations où certaines demandes ou décisions ne sont pas partagées par l'ensemble des personnes concernées.

M. le Maire clôture ce conseil de rentrée en souhaitant à chacun une bonne rentrée. Il se réjouit du démarrage des commissions, qui permettent de partager les avis et les idées et de prendre collectivement des décisions.

Il rappelle que l'objectif n'est pas de faire systématiquement l'unanimité, mais de rester concentrés sur le contenu des projets, les décisions prises et la qualité des échanges avec les administrés. Il souligne enfin les retours positifs concernant l'équipe municipale et estime qu'ils témoignent de la cohérence entre les engagements pris, les actions réalisées et le programme de la mandature.

Fin de séance à 22h22

Alain DURAND, maire	Emilie ROSIER, secrétaire de séance

LISTE DES DELIBERATIONS

N° délibération	Intitulé
2026-09-54	Tarif Location de la salle Amassada pour les élus locaux dans le cadre de l'exercice des mandats
2026-09-55	Diagnostic énergétique – Ecole de GREPIAC
2026-09-56	Solidarité en faveur de la commune de Pomas
2026-09-57	Congrès des Maires 2026
2026-09-58	Repas des séniors 2026 : tarif accompagnateur
2026-09-59	Election des délégués à l'association Confluences Garonne Ariège